

Cruseilles, le 20 juin 2018



# PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 MAI 2018

Le mardi 29 mai 2018 à 19 heures, le conseil communautaire, suite à la convocation de M. le Président en date du 23 mai 2018, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, sous la présidence de M. Jean-Michel COMBET, Président.

§§§

## APPEL NOMINAL

### Présents :

Commune d'Allonzier la Caille

M. Gilles PECCI, Mme Corinne GARCONNET, M. Georges-Noël NICOLAS

Commune d'Andilly

M. Gérard LACROIX (suppléant)

Commune de Cercier

M. Jean-Michel COMBET

Commune de Copponex

Mme Catherine BEYHURST

Commune de Cruseilles

Mme Brigitte CARLIOZ, M. Bernard DESBIOLLES, M. Louis JACQUEMOUD, M. Louis-Jean REVILLARD,  
M. Frank GIBONI

Commune de Cuvat

M. Dominique BATONNET, Mme Marcelle BUFFARD

Commune du Sappey

Mme Laura VIRET

Commune de Menthonnex en Bornes

M. Guy DEMOLIS, M. Bernard SAILLANT

Commune de Villy le Bouveret  
M. Jean-Marc BOUCHET

Commune de Villy le Pelloux  
M. Jean-François VERNON, Mme Charlotte BOETTNER

Commune de Vovray en Bornes  
M. Xavier BRAND

Procurations :

M. François RICHER, Commune de Copponex  
M. Daniel BOUCHET, Mme Catherine CHALLANDE, Mme Dorine PEREZ, M. Christian BUNZ, Commune de Cruseilles  
M. André VESIN, Commune de Saint Blaise

Absents :

M. Michel de REYDET, Commune d'Allonzier la Caille

Présents : 20

§§§

M. le Président souhaite la bienvenue aux délégués.

Les conseillers communautaires présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire au sein du conseil. M. le président propose aux membres du conseil de désigner le secrétaire par ordre alphabétique des délégués ; M. Georges Noël NICOLAS a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

M. le Président propose que les délibérations aient lieu à main levée. Tous sont unanimes.

M. le Président présente le compte rendu des décisions prises dans le cadre de ses délégations.

M. le Président soumet le procès-verbal de la séance du 24 AVRIL 2018 à approbation.

M. le Président excuse M. le Sous-Préfet, Mme Dominique Alvin, et remercie Mme Christine Megevand et Messieurs Pierre Gal, Julian Martinez de leur présence.

M. le Président explique également que la délibération n° 14 « APPROBATION D'UNE CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES FIER ET USSES CONCERNANT UN SCHEMA DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE » a subi quelques modifications depuis l'envoi de l'ordre du jour.

La présentation par Messieurs Jean-François Vernon, Ange Sartori et Mme Charlotte Boettner sur l'urbanisation du chef-lieu de Villy le Pelloux est annexée à ce compte rendu.

## DELIBERATIONS

### ADMINISTRATION GENERALE

1. PROPOSITION DE LISTE DE DELEGUES POUR LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CIID), **VOTEE A L'UNANIMITE**  
M. Joël Louveau rappelle que l'adoption du régime de la fiscalité professionnelle unique depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 rend nécessaire de créer une commission intercommunale des impôts directs qui se substitue à la commission communale des impôts directs de chaque commune membre de l'EPCI pour ce qui concerne les évaluations foncières des locaux commerciaux, des biens divers et des établissements industriels.  
Les 10 commissaires titulaires ainsi que les 10 commissaires suppléants seront désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques sur la proposition de la communauté de communes.
2. ADOPTION DES STATUTS DU SIGETA, **VOTEE A L'UNANIMITE**  
M. le Président souligne que la modification des statuts du SIGETA fait suite à la validation de la demande de la CCUR d'adhérer totalement au SIGETA, après absorption de la Communauté de Communes de la Semine.

### FINANCES

3. CONVENTION POUR LE FINANCEMENT DE L'EPIC OFFICE DE TOURISME ALTER ALPA, **VOTEE A L'UNANIMITE**  
M. le Président rappelle que les statuts de l'Epic de l'office du tourisme Alter Alpa prévoient une subvention de la CCPC plafonnée à 60.000 € conditionnée à la conclusion d'une convention d'objectifs et de moyens.
4. APPROBATION D'UNE CONVENTION FINANCIERE AVEC LE SDIS CONCERNANT LA CONSTRUCTION DU CENTRE DE SECOURS DE CRUSEILLES, **VOTEE A L'UNANIMITE - ARRIVEE DE M. JEAN-MARC BOUCHET**  
M. le Président expose que la CCPC et le SDIS formalisent leur accord par convention dans le cadre du projet de construction du centre de secours de Cruseilles. Cette convention prévoit que la participation s'étale sur 4 exercices.

Cet échéancier entrainera un ajustement du programme pluriannuel des investissements, qui intègre le projet pour un cout équivalent à celui proposé par le SDIS.

### FONCIER

5. CESSION DE TERRAIN A L'ENTREPRISE PILOT FRANCE **VOTEE A L'UNANIMITE**  
M. le Président explique que l'entreprise PILOT, installée au PAE de la Caille, a sollicité la CCPC pour l'acquisition d'une parcelle d'un délaissé situé en bordure de sa propriété, en vue de déplacer son parking collaborateurs et mettre par la suite une extension de ses locaux administratifs.  
  
M. Gilles Pecci précise que ce terrain va rendre service à la société. Le prix de vente a été fixé à 20 € le m<sup>2</sup>. L'avis de France Domaine est en attente.

## COMMANDE PUBLIQUE

6. AVENANTS POUR MODIFICATION DES MARCHES DE TRAVAUX RELATIFS A LA CONSTRUCTION D'UN AUVENT A L'ECOLE ELEMENTAIRE DE CRUSEILLES **VOTEE A L'UNANIMITE**  
M. Bernard Saillant explique qu'un marché de travaux est en cours d'exécution pour la construction d'un auvent à l'école élémentaire de Cruseilles. Des modifications dans la consistance des travaux sont apparues en cours de chantier, nécessitant la passation d'avenants pour certains lots.
7. CONCOURS DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA REHABILITATION ET L'AGRANDISSEMENT D'UN GROUPE SCOLAIRE ET LA CREATION D'UNE CANTINE-GARDERIE A CUVAT - DESIGNATION DU LAUREAT DU CONCOURS ET AUTORISATION ANTICIPEE DE SIGNATURE DU MARCHE NEGOCIE CONSECUTIF, **VOTEE A L'UNANIMITE**  
M. le Président rappelle que la CCPC et la commune de Cuvat mènent conjointement dans le cadre d'un groupement de commandes, un projet de réhabilitation et d'extension d'un groupe scolaire et de création d'une cantine garderie à Cuvat. M. le Président rappelle également que la CAO *ad hoc*, est composée de lui-même, et de M. Dominique BATONNET, Maire de CUVAT.

## RESSOURCES HUMAINES

8. DELIBERATION FIXANT LA COMPOSITION DU COMITE TECHNIQUE ET DU COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL, **VOTEE A L'UNANIMITE**  
M. Joël Louveau précise que le nombre de représentants de la collectivité peut être inférieur ou égal à celui des représentants du personnel.  
  
Le conseil communautaire valide une représentation paritaire, de 3 représentants par collège.
9. PARTICIPATION A L'EXPERIMENTATION DE LA MEDIATION PREALABLE OBLIGATOIRE DANS CERTAINS LITIGES DE LA FONCTION PUBLIQUE MISE EN ŒUVRE PAR LE CDG 74, **VOTEE A L'UNANIMITE**  
M. Joël Louveau rappelle que la communauté de communes peut participer à l'expérimentation relative à la médiation dans le cadre de litiges entre les collectivités et leurs agents, en conventionnant avec le Centre Départemental de Gestion.
10. CREATIONS ET SUPPRESSIONS DE POSTES - ANNEE 2018 (DANS LE CADRE DES AVANCEMENTS DE GRADE), **VOTEE A L'UNANIMITE**  
M. Joël Louveau rappelle qu'il y a nécessité de transformer des postes suite à des évolutions de carrière des agents sans conséquence sur le nombre de postes ouverts dans la collectivité.

## SERVICES TECHNIQUES

### 11. ENQUETE PUBLIQUE DE SERVITUDE D'UTILITE PUBLIQUE - EXTENSION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE MENTHONNEX EN BORNES, **VOTEE A L'UNANIMITE**

M. Dominique Batonnet précise que la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles souhaite programmer la réalisation de travaux sur les réseaux d'assainissement à Menthonnex-en-Bornes qui se heurtent à l'accord de propriétaires fonciers.

En conséquence, il est nécessaire de demander l'organisation d'une enquête publique de servitude d'utilité publique au Préfet. L'établissement de cette servitude par enquête publique ouvre droit à indemnité au profit du propriétaire du fonds servant.

## PETITE ENFANCE

### 12. RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT ENTRE LA CAF ET LA CCPC CONCERNANT LE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS 2018 - 2021, **VOTEE A L'UNANIMITE - ARRIVEE DE MME LAURA VIRET**

Mme Laura Viret rappelle que la convention couvrant la période du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2017 est arrivée à échéance. La commission d'action sociale du 2 novembre 2017 de la CAF a accordé un renouvellement d'agrément au RAM de Cruseilles pour une période de 3 ans. Les nouveaux documents de suivi de l'activité des Ram délivrés par la CAF couvrent désormais une période de 4 ans, il est donc proposé en plus du renouvellement de la convention, un avenant à effet au 1er janvier 2018 qui permettra de porter la durée d'agrément à 4 années soit jusqu'au 31 décembre 2021.

## PISCINE

### 13. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU CENTRE NAUTIQUE « ESPACE BERNARD PELLARIN » AUPRES DES ASSOCIATIONS SPORTIVES DU TERRITOIRE, **VOTEE A L'UNANIMITE**

M. Bernard Saillant rappelle que cette convention type a été rédigée en raison de la demande de l'association Equilibre 74 afin de bénéficier des infrastructures pour l'organisation d'un gala de natation synchronisée le samedi 16 juin.

### 14. APPROBATION D'UNE CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES FIER ET USSES CONCERNANT UN SCHEMA DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE, **VOTEE A L'UNANIMITE**

M. le Président rappelle que le Conseil communautaire a approuvé le lancement d'une étude concernant un schéma de développement touristique dans le cadre d'un groupement de commandes conclu avec la Communauté de Communes Fier et Usse, porteuse du projet.

Il convient par conséquent de compléter la délibération initiale en autorisant le Président à signer la convention de groupement de commandes avec la Communauté de Communes Fier et Usse.

Il est rappelé que le projet est estimé à 40 000 € HT, qu'il donnera lieu à une subvention de 50 % de la part du Conseil départemental et que les dépenses restantes sont supportées à parité par les deux communautés de communes.

Les représentants de la CCPC dans la commission d'appel d'offres du groupement sont :

Titulaire : M. Jean-Michel COMBET

Suppléant : M. Daniel BOUCHET

## QUESTIONS DIVERSES

### PROCHAINES DATES DE REUNION

- Bureau le 5 juin 2018 à 18 heures à la salle polyvalente de Cuvat avec une intervention de Mme Passetemps de Pôle Emploi 74 et à 19 heures, actualisation des PPI réseaux
- Le prochain Conseil Communautaire aura lieu le 26 juin 2018 à 19 heures à la CCPC
- La pose des 1ères pierres de l'école de Vovray/Le Sappey, du pôle socio-éducatif de Cruseilles et du gymnase communautaire est programmée le samedi 7 juillet à 10 heures

### DIVERS POINTS

#### Fiscalité

M. Joël Louveau précise que l'organisme ECOFINANCE a restitué un diagnostic des bases fiscales montrant de nombreuses sous-évaluations. Ce diagnostic sera présenté lors d'un Bureau à organiser avant le 14 juillet, au cours duquel les transferts de compétence (SPANC, eaux pluviales, défense incendie) seront également à l'ordre du jour.

#### SILA Rumilly - recours gracieux

M. le Président rappelle que le SILA l'indemnisation fixée par le Préfet dans le cadre du retrait de la CC de Rumilly. A l'invitation du SILA, la CCPC a déposé un recours gracieux contre les arrêtés préfectoraux afférents, en considérant les risques financiers qu'ils font porter aux EPCI membres du SILA.

#### Données personnelles

M. Joël Louveau précise que le règlement général de protection des données (RGPD) est entré en vigueur depuis le 25 mai dernier et qu'il impose notamment de désigner un délégué à la protection des données (DPO) ; Ce règlement s'impose à toutes les organisations publiques ou privées qui traitent des informations personnelles.

L'association des maires de Haute-Savoie a organisé des séances d'informations et propose un accompagnement aux collectivités. Pour ce qui est de la CCPC, un audit d'un montant de 5000 € va être engagé avec le prestataire recommandé par l'association des maires.

#### Fermeture de la Perception

M. le Président précise qu'un courrier à l'adresse du Directeur Départemental des Finances publiques exprimant le maintien du refus du projet est en préparation.

#### Convention incendie

M. le Président rappelle que les communes suivantes : Cernex, Cruseilles, Cuvat, Le Sappey, et Villy le Pelloux n'ont toujours pas renvoyé leur convention incendie.

#### EPF

M. Louis Jacquemoud précise qu'une réunion relative à la thématique « la foncière » aura lieu fin juin ; il souligne que la CCPC devra délibérer à la rentrée sur sa volonté de profiter de cette foncière.